

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 81-081/PR DU 16 JUILLET 1981 approuvant et rendant exécutoire le budget primitif 1981 de l'établissement public des hydrocarbure.

n° 81-081/PR

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
15 juillet 1981

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1981

Date du numéro
1 août 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement ;

TEXTE INTÉGRAL

DECRETE Art. 1er. — Est approuvé et rendu exécutoire le budget primitif de l'exercice 1981 de l'Etablissement public des Hydrocarbures arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1 860 000 000 francs Diibouti {un milliard huit cent soixante millions FD).